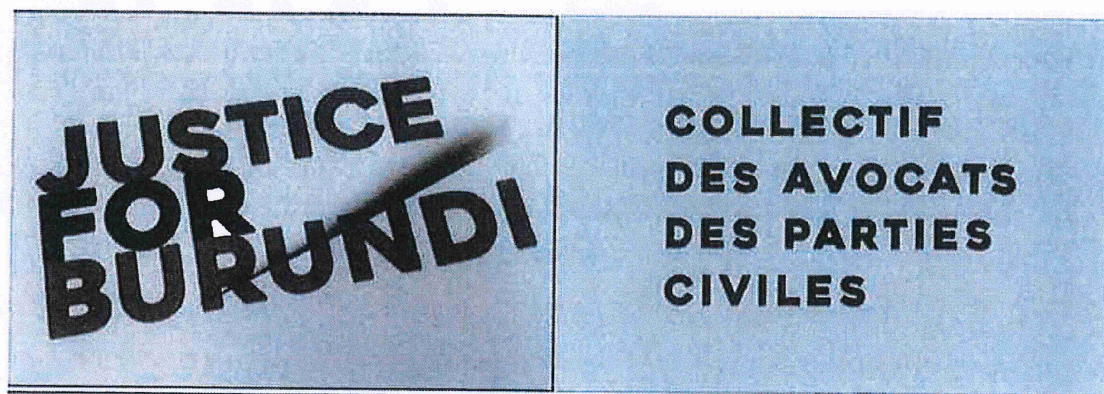


8 février 2021



BURUNDI : COMMUNIQUE DE PRESSE:

Poursuite de la politique de répression des avocats défenseurs des droits de la personne humaine au Burundi

Ce 2 février 2021, le greffier de la Cour Suprême a procédé à la signification de l'arrêt RPS 100 prononcé le 23 juin 2020 à charge d'un groupe important d'opposants (voir copie document en annexe).

Cet arrêt participe à la politique de déstabilisation et de précarisation desdits opposants en les condamnant à la prison à perpétuité et plus encore en les condamnant au paiement de dédommagements financiers permettant la saisie et la réalisation des patrimoines financiers des familles.

Parmi les victimes de cette procédure arbitraire, notre confrère Arnel Niyongere mais aussi Vital Nshimirimana et Dieudonné Bashirahishize, qui sont pénalisés pour leur seule démarche à savoir la défense des victimes de la répression de 2015 et le dépôt de plaintes pour les victimes auprès de la Cour Pénale Internationale à La Haye.

Les membres du collectif réaffirment leur solidarité avec Me Niyongere et ses confrères. Ils demandent au Président de la République du Burundi de suspendre voire d'écarter définitivement les effets de cette décision illégale.

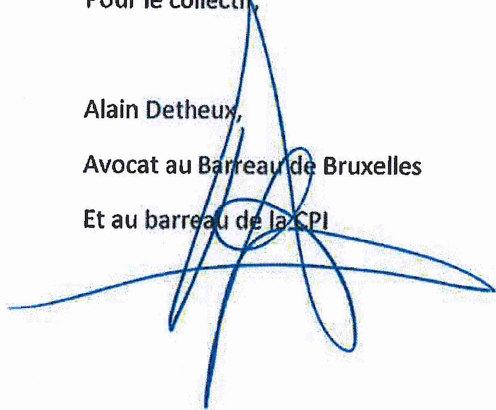
Ils en appellent à tous les Barreaux et spécialement aux Barreaux d'Afrique pour exprimer leur solidarité avec les confrères Arnel Niyongere, Vital Nshimirimana et Dieudonné Bashirahishize, et entreprendre toutes démarches en vue de les soutenir eux qui sont victimes de la vengeance des autorités burundaises parce qu'ils ont osé porter plainte avec succès devant la Cour pénale internationale.

Ils réaffirment qu'ils poursuivront leur collaboration avec leurs confrères pour que des mandats d'arrêts soient lancés contre les auteurs, coauteurs et complices des crimes contre l'humanité.

Bruxelles le 8 février 2021

Pour le collectif,

Alain Detheux,
Avocat au Barreau de Bruxelles
Et au barreau de la CPI



Lef Forster
Avocat au Barreau de Paris

Bernard Maingain
Avocat au Barreau de Bruxelles
Et au barreau de la CPI



Lambert Nigarura, Avocat au
Barreau du Burundi

